

L'accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est assuré par des professionnels, le matin, le midi et le soir.

Avant et après l'école

La Ville de Montauban accueille les enfants scolarisés en écoles maternelles ou élémentaires, avant et après l'école. Ce mode de garde a pour objectif de concilier respect des rythmes et des besoins des enfants, et vie professionnelle et contraintes horaires des parents.

Le temps périscolaire doit permettre à l'enfant de vivre des moments de détente différents, éducatifs et complémentaires de l'école. Trois périodes d'accueil sont en place (matin, midi et soir) avec chacune des activités dédiées.

Les horaires

- **Matin entre 7h30 et 8h45** : accueil libre / espace ludothèque
- **Midi : entre 12h et 14h**
- **Soir entre 16h00 et 18h30** : 3 formules au choix des familles
 - Formule **Garderie** (16h00-17h30) : temps récréatif, les familles peuvent récupérer leur enfant quand elles le souhaitent. Tous les enfants sont inscrits automatiquement à cette formule.
 - Formule **Avant 17h30** (16h00-17h30) : Atelier d'animation ou étude surveillée (enseignants ou intervenants municipaux) à partir du CP.
 - Formule **Après 17h30** (16h00-18h30) : Atelier d'animation ou étude surveillée à partir du CP, puis animation ou garderie jusqu'à 18h30.

Le tarif

La tarification des accueils périscolaires est définie en fonction du quotient familial (QF). Celle-ci est symbolique puisqu'elle n'excède pas 1€ par an.

L'inscription

L'inscription aux accueils périscolaires et le choix de la formule pour la période du soir s'effectuent sur l'[Espace citoyens](https://www.espace-citoyens.net/grandmontauban/espace-citoyens/) (<https://www.espace-citoyens.net/grandmontauban/espace-citoyens/>).



Règlement intérieur des temps d'accueil périscolaires et restauration des écoles de Montauban
(/fileadmin/ARBORESCENCE/02_Au_Quotidien/02_Enfance/Scolaires-Restoration/R%C3%A8glement_interieur_PERISCOLAIRE_RESTAURATION.pdf) PDF 804,7 Ko

▫ À consulter